



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LE MSSS AUTORISE POUR LA RRSSSN LA CONSTRUCTION D'UNE INSTALLATION POUR LE MODULE DU NORD QUÉBÉCOIS (MNQ) À DORVAL

Kuujuuaq, le 9 juillet 2015 – La Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik (RRSSSN) est heureuse d'annoncer qu'en date du 29 juin 2015, le MSSS a autorisé l'adjudication d'un contrat pour louer l'espace requis dans le cadre du projet de relocalisation du MNQ à l'entreprise 9218874 Canada inc. (Place 695, Orly) à Dorval. Ceci signale la fin de la présence du MNQ au YMCA au 4039, rue Tupper à Westmount.

Le future édifice de quatre étages aura une cafétéria, une aire administrative et 91 chambres avec 143 lits. « La nouvelle installation sera localisée à Dorval sur l'avenue Orly, sur l'Ouest-de-l'île », annonce Larry Watt, directeur des services hors région. « Nous planifions ce déménagement permanent depuis plusieurs années et sommes très reconnaissants que le ministère a enfin approuvé le projet », ajoute-il.

La RRSSSN et ses partenaires ont terminé leur recherche avec succès avec le repérage d'un endroit permanent pour le MNQ à Montréal. Après une tentative sans succès de trouver un édifice existant, le YMCA a servi d'installation dans les court et moyen termes. L'objectif demeure d'offrir un endroit permanent aux Inuits se rendant à Montréal pour des soins de santé spécialisés non disponibles au Nunavik.

La mission du Module du Nord québécois est d'offrir des services de rendez-vous médicaux ainsi que le logement, le soutien social, le transport et les services d'interprétariat. Les infirmières de liaison sont également disponibles aux bénéficiaires de la CBJNQ du Nunavik lors de leurs consultations médicales et hospitalisations dans la région de Montréal. Les usagers du Nunavik se déplacent vers Montréal afin d'y recevoir des services non disponibles au Nunavik. Le MNQ offre un environnement sain et sécuritaire.

- 30 -

Source : Module du Nord québécois (MNQ)

**Pour
renseignements :** Ben Watt
Agent de communication, RRSSSN
819-964-2222, poste 251